

# Appel à projets national Écophyto Territoires de convergence eau potable et Natura 2000

**Webinaire administratif**

**11 décembre de 14h à 16h**

# Territoires de convergence eau potable et Natura 2000

Webinaire administratif

Séance plénière – 11 décembre 14h à 16h

## Quelques règles



Poser les questions dans le Q/R pendant la présentation



**Ce webinaire est enregistré et sera disponible sur la chaîne Vimeo de l'OFB.**

# Territoires de convergence eau potable et Natura 2000

## Webinaire administratif

Séance plénière – 11 décembre 14h à 16h



### 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto (15-20 min)

- 1.1. Contexte
- 1.2. Thématique prioritaire
- 1.3. Critères d'éligibilité
- 1.4. Critères de sélection
- 1.5. Calendrier

### 2. Modalités de dépôt du dossier (25 min)

- 2.1. Présentation des pièces justificatives
- 2.2. La fiche projet pour le dossier complet
- 2.3. La fiche financière pour le dossier complet
- 2.4. Les principales règles d'intervention
- 2.5. Pièces administratives



Temps d'échange (15 min)

# Territoires de convergence eau potable et Natura 2000

- 1<sup>er</sup> appel à projets thématique de la **Stratégie Écophyto 2030**
- Inscrit dans la **feuille de route captages** et permettant d'accompagner le déploiement de l'**instruction technique « Natura 2000/PPP(s)**
- Piloté par l'**OFB**
- Conçu en concertation avec **3 ministères** et en consultant les **agences de l'eau**



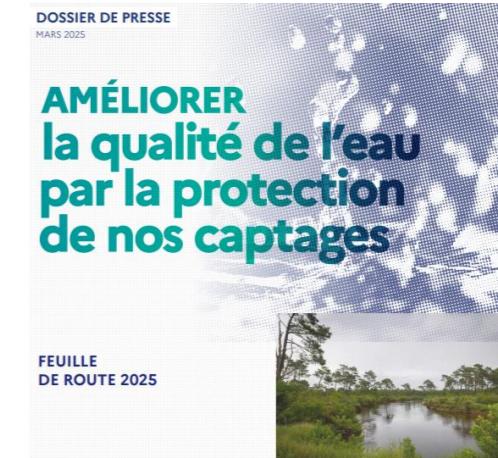
## Mesure 6 : Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole

> Action 1 : Réduire les utilisations, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques pour préserver la santé humaine et l'environnement (notamment dans les zones à protéger)



## Axe 3 : Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques

> Action 3.3.1 - Réduire les usages et les risques, notamment sur les territoires prioritaires



## Agir mieux et de façon proportionnée

> Accompagner les acteurs des territoires techniquement et financièrement, en particulier les collectivités, les agriculteurs et les industriels.

# 1. L'APPEL À PROJETS NATIONAL (AAPN) ÉCOPHYTO 2025

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.1 Contexte général

AAP initié par les ministères et porté par l'OFB au travers de ses 2

### **Centres de ressources Captages & Natura 2000**

Les centres de ressources (CDR) sont des dispositifs chargés de **développer les compétences des acteurs qui mettent en œuvre les politiques publiques**



**Animateurs Natura 2000**

**Référents Natura 2000 - Régions**

**Services déconcentrés de l'État**



**Animateurs captages**

**Têtes de réseaux locaux**

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.1 Contexte général

Les centres de ressources s'appuient sur les **leviers** suivants :

- Formations, webinaires, MOOC, COOC
- Production et mise à disposition de ressources et d'outils
- Evénements, animation de réseaux
- Partage et diffusion d'infos (sites web, LinkedIn)



# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.1 Contexte général

Après la sélection des lauréats,  
les CDR seront chargés de coordonner le projet « territoires de convergence »  
au niveau national pour :

- **Mettre en lien** les porteurs de projets (espace partagé, rencontres, visites de terrain, co-développement...)
- **Capitaliser des enseignements** pour l'action publique
- **Et les valoriser** auprès des communautés professionnelles des CDR (journées d'échanges techniques, webinaires, formations, ...)



# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

1.2 Thématique prioritaire : Action 3.3.1 - Réduire les usages et les risques, notamment sur les territoires prioritaires

- Projets visant une **forte réduction** voire la **suppression des produits phytopharmaceutiques** à l'échelle de ces territoires composés d'une ou plusieurs **aires d'alimentation de captages prioritaires ou sensibles** et/ou un ou plusieurs sites **Natura 2000**



**En outre-mer** : Sont éligibles tout type de captages et aires protégées/sites naturels



Bassin versant de la Loue (25)

Crédit : Michel Bramard / Office français de la biodiversité

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.3. Critères d'éligibilité



Enveloppe globale de 2,06 millions d'euros



300 k€ maximum par projet



36 mois maximum



Chef de file : de préférence  
gestionnaire AAC/Natura 2000



Projets multi-partenariaux

6-7 Feuilles de routes



3 volets attendus dans chaque projet:



Pilotage de la démarche :  
coordination du projet, mobilisation  
des partenaires, sensibilisation des  
agriculteurs et des parties prenantes.



Actions visant à améliorer la qualité  
de l'eau et la biodiversité



Actions de valorisation et de  
capitalisation de la démarche, au  
niveau du projet comme au niveau  
national (CDRs)

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.3. Critères d'éligibilité

### Exemples d'actions éligibles



#### Pilotage de la démarche



Études et actions pour le suivi et l'évaluation du projet : état initial et résultats attendus qui seront évalués sur la base d'indicateurs chiffrés... ;



Actions pour la constitution et l'animation d'un groupe de travail composé par les acteurs du territoire : organisation de séminaires, visites de terrain, formations... ;



Études et recherche de financements pour la mise en œuvre des actions de la feuille de route.

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.3. Critères d'éligibilité

### Exemples d'actions éligibles



#### Actions visant à améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité



Recherche et mobilisation des **dispositifs réglementaires et financiers existants** permettant la mise en œuvre des actions prévues dans la feuille de route (gestion du foncier agricole, obligation réelles environnementale, baux ruraux environnementaux, mesures d'accompagnement individuelles type MAEC, PSE, financement d'innovation, etc.) ;



Diagnostic territorial et accompagnement pour établir des références utiles aux études de vulnérabilités (localisation des zones les plus sensibles ou vulnérables au transfert de substances chimiques) et au conseil agronomique (sols, faune-flore, polliniseurs, habitats, infrastructures agroécologiques...)



Diagnostic territorial des pratiques agricoles et des filières et propositions d'évolution (qualifier les pratiques actuelles au regard des usages de PPP, décrire les filières existantes, identifier des innovations, étude de marchés)

Formation ou conseil collectif auprès des exploitants agricoles et mise en place de plateformes expérimentales et de démonstration de pratiques permettant de faciliter le déploiement dans un second temps de ces pratiques

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.3. Critères d'éligibilité

### Exemples d'actions éligibles



#### Actions de valorisation et de capitalisation de la démarche



Webinaires, journées techniques, formations, compagnonnage, visites de terrain organisés par la structure porteuse et/ou des acteurs tiers occupant des missions d'animation de réseau localement, et accessibles pour la communauté locale ou nationale des animateurs d'aires d'alimentation de captages et de sites Natura 2000, de façon à proposer une dynamique partagée autour des sites retenus dans le cadre de cet appel à projets ;



Production d'outils de diffusion efficaces permettant un partage d'expérience et une information à un public le plus large possible, par exemple : rencontres, visites, supports pédagogiques, vidéos, etc. ;



Plan de diffusion effectif passant par la discussion des résultats avec les différents acteurs des territoires, dont ceux des filières agricoles.

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.3. Critères d'éligibilité

### Actions non-éligibles

- Actions relatives à la mise en œuvre d'obligations réglementaires (par exemple : mesures compensatoires) ;
- Actions de prescriptions administratives de remise en état ;
- Les projets ou les actions de dépollution de sites pollués si le soutien financier sollicité se substitue à la responsabilité du pollueur ;
- Actions relevant de la gestion ordinaire d'un espace ou d'une espèce ;
- Acquisitions foncières ;
- Accompagnement individuel des agriculteurs.

**Mesures non financables directement par cet AAP mais que cet AAP peut aider à mobiliser :**

- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ;
- Paiements pour services environnementaux (PSE) ;
- Investissements dans les exploitations agricoles (ex PCAE) ;
- Contrats Natura 2000.

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.3. Critères d'éligibilité

### Complétude du dossier

Diffusion des résultats : l'ensemble des productions des projets doivent être rendues **publiques** et de manière à pouvoir être réutilisées et avoir un plan de **valorisation**



Périmètre géographique : Présence d'**au moins une AAC** sur le territoire du projet



Plafonds d'aide maximum à **75 % du coût complet** du projet ou **80 % de l'assiette éligible**

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.4. Critères de sélection

Voir la partie II.5 du règlement (p 14)



### II.5 Critères d'évaluation

L'évaluation sera réalisée sur la base de la fiche projet et de la fiche financière, devant être renseignées de façon exhaustive.

L'évaluation des projets se fait selon les critères suivants :

Critères d'évaluation
Qualité de l'état des lieux, de l'exposé de la problématique et de l'analyse des enjeux et des besoins
Pertinence/qualification du porteur de projet
Le porteur coordinateur de projet a un intérêt direct dans la préservation de la ressource en eau.
Etat d'avancement et maturité des partenariats (lettre(s) de soutien témoignant de l'engagement et de l'implication des acteurs du territoire, diversité des partenaires associés, historique de projets/partenariats, etc.)
Description de l'assolement du territoire du projet

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.4. Critères de sélection

État d'avancement et maturité des partenariats —> Fournir des **lettres d'engagements**, bien décrire les problématiques locales et les acteurs concernés dans l'état de l'art



Inclusion / articulation du projet dans une démarche territoriale et dans une démarche de filière —> **Cohérence et mise en relation avec les démarches territoriales pré-existantes**



# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.4. Critères de sélection



Description de l'assolement du territoire du projet : **SAU**, types de cultures présentes, carte faite avec un SIG appréciée

Localisation sur une zone à enjeux croisés —> Une ou plusieurs **aires d'alimentation de captages** et si possible de **site(s) Natura 2000** en France métropolitaine ou **aires protégées** pour les territoires ultra-marins.

De préférence des territoires retenus dans l'exercice de **territorialisation de la Stratégie Écophyto 2030** menée par les DRAAF

Données géographiques disponibles sur :

- Le SANDRE : [L'Atlas-Catalogue du Sandre](#)
- Centre de ressource Natura 2000 : [Carte Natura 2000 | Natura 2000](#)
- Géoportail : [Espaces protégés - Développement durable, énergie - Géoportail](#)

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## 1.5 Calendrier



<b>12 novembre 2025</b>	Ouverture de la plateforme de dépôt
<b>11 décembre 2025 : 14h-16h</b>	Webinaire de présentation du règlement
<b>12 janvier 2026 : 14h-16h</b>	Webinaire d'échange avec les porteurs
<b>2 mars 2026</b>	 Fin du dépôt des dossiers complets
<b>30 mai 2026</b>	Annonce des lauréats

# 1. L'appel à projet national (AAPN) Écophyto 2025

## Temps d'échange



## 2. MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.1. Présentation des pièces justificatives

La plateforme de dépôt des dossiers complets est ouverte dès le lancement de l'appel à projet.

Avant le 2 mars 2026, déposer sur la plateforme Démarches Simplifiées :

- Le formulaire en ligne complété
- La fiche projet pour le dossier complet
- La fiche financière (2 modèles selon le nombre de bénéficiaire)
- Les pièces administratives indiquées dans la fiche projet, notamment le courrier d'engagement (elles peuvent être insérées à la suite de la fiche projet dans un même document)

Veillez à vérifier vos pièces jointes et **compléter l'ensemble des champs**.



**Tout projet incomplet pour son évaluation ne sera pas examiné.**

**BIEN SUIVRE LES MODÈLES DE DOCUMENTS FOURNIS** (pas de format libre accepté pour les fiches projets ou l'annexe financière – respect de l'architecture des documents)

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.2. La fiche projet pour le dossier complet

La fiche projet sert à remplir le questionnaire de Démarches simplifiées

- 1- Présentation générale
- 2 – Bénéficiaire de la subvention demandée (chef de file) – Identité
- 3 – Cadre du projet (contexte, problématique auquel le projet souhaite répondre)
- 4 – Descriptif du contenu du projet
- 5– Suivi, évaluation et valorisation du projet
- 6 – Le calendrier prévisionnel de réalisation
- 7 – Analyse des enjeux et intérêts du projet pour la stratégie Écophyto 2030 et ses objectifs, lien avec les priorités identifiées dans le règlement, notamment avec la thématique prioritaire pour les projets concernés.
- 8 - Demande motivée de participation de l'OFB (dépenses éligibles, taux et montant de l'aide, conditions particulières...)

**Annexes : Courrier d'engagement du porteur de projet, fiche partenaire et mandat**

➤ **Attention :** Seuls les dossiers complets seront recevables et instruits

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.3. La fiche financière pour le dossier complet

• La fiche financière vise à établir le budget du projet en dépense et en recette dans le cadre d'une demande de subvention. Elle permet de vérifier l'application des règles d'intervention de l'OFB qui s'appliquent au programme Ecophyto pour déterminer l'assiette éligible et le taux d'aide.

Il existe 2 modèles de la fiche financière :

- 5 bénéficiaires sollicitant une aide pour 1 projet (cadre projet multi-partenarial)
- jusqu'à 20 bénéficiaires sollicitant une aide pour 1 projet (cadre projet multi-partenarial)

La fiche financière est paramétrée de façon à ce que la subvention corresponde au maximum à 75% du coût total, ou 80% de l'assiette éligible. (version à transmettre)

Pour les associations, la fiche financière se substitue au budget du projet dans le formulaire CERFA 12156 : il n'est pas utile de remplir le budget du projet dans le cerfa, ni le descriptif technique du projet. Le renseignement de la fiche financière et de la trame d'action suffisent. Toutefois, il faudra bien compléter le formulaire cerfa12156 jusqu'à la partie 5 inclus (identification de l'association jusqu'au budget de l'association).

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### Comment remplir la fiche financière de l'OFB ?

- Lors de l'ouverture du fichier Excel, on remarque plusieurs onglets :
- **0 – Lisez-moi** : qui vous aidera à remplir le tableau et précise les postes de dépense dans chaque rubrique.
- **Demandeur 1** : le tableau que le porteur coordinateur doit remplir.  
Chaque demandeur doit ensuite remplir son onglet avec ses dépenses et ses recettes propres.

Fiche financière (à compléter en lien avec la Fiche projet)	
1	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
2	V2.1
3	
4	<b>Identité du projet</b>
5	Nom du projet :
6	
7	Demandeur 1 :
8	<i>En cas de projet multi-partenarial, chaque demandeur doit remplir une fiche budget détaillé</i>
9	Demandeur 2 :
10	Demandeur 3 :
11	Demandeur 4 :
12	Demandeur 5 :
13	
14	<b>Dates de réalisation du projet :</b>
15	Début :
16	Fin :
17	

cellule à renseignement automatique

cellule à renseigner

Statut juridique [menu déroulant]

0 - Lisez-moi   Demandeur 1   Demandeur 2   Demandeur 3   Demandeur 4   ...   +   :

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### Comment remplir la fiche financière de l'OFB ?

#### Onglet « 0 – Lisez-moi »

Sur ce premier onglet veillez à bien renseigner le statut juridique de chaque partenaire cela permettra de vérifier l'éligible du personnel et le plafond autorisé pour certaines dépenses.

Vous trouverez le lien vers le Programme d'Intervention de l'OFB. Ce programme définit les règles des partenariats de l'OFB (pièces justificatives, montants éligibles...).

Puis un détail, case par case, sur comment remplir correctement la fiche financière.

A	B	C	D
1 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	2 OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ	Fiche financière (à compléter en lien avec la Fiche projet)	
3	4 Identité du projet	cellule à renseignement automatique	cellule à renseigner
5 Nom du projet :			
6	7 Demandeur 1 :	Statut juridique [menu déroulant]	
8 En cas de projet multi-partenarial, chaque demandeur doit remplir une fiche budget détaillé			
9 Demandeur 2 :		Statut juridique [menu déroulant]	
10 Demandeur 3 :		Statut juridique [menu déroulant]	
11 Demandeur 4 :		Statut juridique [menu déroulant]	
12 Demandeur 5 :		Statut juridique [menu déroulant]	
13	14 Dates de réalisation du projet :		
15 Début :			
16 Fin :			
17	0 - Lisez-moi	Demandeur 1	Demandeur 2
		Demandeur 3	Demandeur 4
		Demandeur 5	Demandeur 6
		Demandeur 7	Demandeur 8
		Demandeur 9	Demandeur 10
		Demandeur 11	Demandeur 12
		Demandeur 13	Demandeur 14
		Demandeur 15	Demandeur 16
		Demandeur 17	Demandeur 18
		Demandeur 19	Demandeur 20
		Demandeur 21	Demandeur 22
		Demandeur 23	Demandeur 24
		Demandeur 25	Demandeur 26
		Demandeur 27	Demandeur 28
		Demandeur 29	Demandeur 30
		Demandeur 31	Demandeur 32
		Demandeur 33	Demandeur 34
		Demandeur 35	Demandeur 36
		Demandeur 37	Demandeur 38
		Demandeur 39	Demandeur 40
		Demandeur 41	Demandeur 42
		Demandeur 43	Demandeur 44
		Demandeur 45	Demandeur 46
		Demandeur 47	Demandeur 48
		Demandeur 49	Demandeur 50
		Demandeur 51	Demandeur 52
		Demandeur 53	Demandeur 54
		Demandeur 55	Demandeur 56
		Demandeur 57	Demandeur 58
		Demandeur 59	Demandeur 60
		Demandeur 61	Demandeur 62
		Demandeur 63	Demandeur 64
		Demandeur 65	Demandeur 66
		Demandeur 67	Demandeur 68
		Demandeur 69	Demandeur 70
		Demandeur 71	Demandeur 72
		Demandeur 73	Demandeur 74
		Demandeur 75	Demandeur 76
		Demandeur 77	Demandeur 78
		Demandeur 79	Demandeur 80
		Demandeur 81	Demandeur 82
		Demandeur 83	Demandeur 84
		Demandeur 85	Demandeur 86
		Demandeur 87	Demandeur 88
		Demandeur 89	Demandeur 90
		Demandeur 91	Demandeur 92
		Demandeur 93	Demandeur 94
		Demandeur 95	Demandeur 96
		Demandeur 97	Demandeur 98
		Demandeur 99	Demandeur 100
		Demandeur 101	Demandeur 102
		Demandeur 103	Demandeur 104
		Demandeur 105	Demandeur 106
		Demandeur 107	Demandeur 108
		Demandeur 109	Demandeur 110
		Demandeur 111	Demandeur 112
		Demandeur 113	Demandeur 114
		Demandeur 115	Demandeur 116
		Demandeur 117	Demandeur 118
		Demandeur 119	Demandeur 120
		Demandeur 121	Demandeur 122
		Demandeur 123	Demandeur 124
		Demandeur 125	Demandeur 126
		Demandeur 127	Demandeur 128
		Demandeur 129	Demandeur 130
		Demandeur 131	Demandeur 132
		Demandeur 133	Demandeur 134
		Demandeur 135	Demandeur 136
		Demandeur 137	Demandeur 138
		Demandeur 139	Demandeur 140
		Demandeur 141	Demandeur 142
		Demandeur 143	Demandeur 144
		Demandeur 145	Demandeur 146
		Demandeur 147	Demandeur 148
		Demandeur 149	Demandeur 150
		Demandeur 151	Demandeur 152
		Demandeur 153	Demandeur 154
		Demandeur 155	Demandeur 156
		Demandeur 157	Demandeur 158
		Demandeur 159	Demandeur 160
		Demandeur 161	Demandeur 162
		Demandeur 163	Demandeur 164
		Demandeur 165	Demandeur 166
		Demandeur 167	Demandeur 168
		Demandeur 169	Demandeur 170
		Demandeur 171	Demandeur 172
		Demandeur 173	Demandeur 174
		Demandeur 175	Demandeur 176
		Demandeur 177	Demandeur 178
		Demandeur 179	Demandeur 180
		Demandeur 181	Demandeur 182
		Demandeur 183	Demandeur 184
		Demandeur 185	Demandeur 186
		Demandeur 187	Demandeur 188
		Demandeur 189	Demandeur 190
		Demandeur 191	Demandeur 192
		Demandeur 193	Demandeur 194
		Demandeur 195	Demandeur 196
		Demandeur 197	Demandeur 198
		Demandeur 199	Demandeur 200
		Demandeur 201	Demandeur 202
		Demandeur 203	Demandeur 204
		Demandeur 205	Demandeur 206
		Demandeur 207	Demandeur 208
		Demandeur 209	Demandeur 210
		Demandeur 211	Demandeur 212
		Demandeur 213	Demandeur 214
		Demandeur 215	Demandeur 216
		Demandeur 217	Demandeur 218
		Demandeur 219	Demandeur 220
		Demandeur 221	Demandeur 222
		Demandeur 223	Demandeur 224
		Demandeur 225	Demandeur 226
		Demandeur 227	Demandeur 228
		Demandeur 229	Demandeur 230
		Demandeur 231	Demandeur 232
		Demandeur 233	Demandeur 234
		Demandeur 235	Demandeur 236
		Demandeur 237	Demandeur 238
		Demandeur 239	Demandeur 240
		Demandeur 241	Demandeur 242
		Demandeur 243	Demandeur 244
		Demandeur 245	Demandeur 246
		Demandeur 247	Demandeur 248
		Demandeur 249	Demandeur 250
		Demandeur 251	Demandeur 252
		Demandeur 253	Demandeur 254
		Demandeur 255	Demandeur 256
		Demandeur 257	Demandeur 258
		Demandeur 259	Demandeur 260
		Demandeur 261	Demandeur 262
		Demandeur 263	Demandeur 264
		Demandeur 265	Demandeur 266
		Demandeur 267	Demandeur 268
		Demandeur 269	Demandeur 270
		Demandeur 271	Demandeur 272
		Demandeur 273	Demandeur 274
		Demandeur 275	Demandeur 276
		Demandeur 277	Demandeur 278
		Demandeur 279	Demandeur 280
		Demandeur 281	Demandeur 282
		Demandeur 283	Demandeur 284
		Demandeur 285	Demandeur 286
		Demandeur 287	Demandeur 288
		Demandeur 289	Demandeur 290
		Demandeur 291	Demandeur 292
		Demandeur 293	Demandeur 294
		Demandeur 295	Demandeur 296
		Demandeur 297	Demandeur 298
		Demandeur 299	Demandeur 300
		Demandeur 301	Demandeur 302
		Demandeur 303	Demandeur 304
		Demandeur 305	Demandeur 306
		Demandeur 307	Demandeur 308
		Demandeur 309	Demandeur 310
		Demandeur 311	Demandeur 312
		Demandeur 313	Demandeur 314
		Demandeur 315	Demandeur 316
		Demandeur 317	Demandeur 318
		Demandeur 319	Demandeur 320
		Demandeur 321	Demandeur 322
		Demandeur 323	Demandeur 324
		Demandeur 325	Demandeur 326
		Demandeur 327	Demandeur 328
		Demandeur 329	Demandeur 330
		Demandeur 331	Demandeur 332
		Demandeur 333	Demandeur 334
		Demandeur 335	Demandeur 336
		Demandeur 337	Demandeur 338
		Demandeur 339	Demandeur 340
		Demandeur 341	Demandeur 342
		Demandeur 343	Demandeur 344
		Demandeur 345	Demandeur 346
		Demandeur 347	Demandeur 348
		Demandeur 349	Demandeur 350
		Demandeur 351	Demandeur 352
		Demandeur 353	Demandeur 354
		Demandeur 355	Demandeur 356
		Demandeur 357	Demandeur 358
		Demandeur 359	Demandeur 360
		Demandeur 361	Demandeur 362
		Demandeur 363	Demandeur 364
		Demandeur 365	Demandeur 366
		Demandeur 367	Demandeur 368
		Demandeur 369	Demandeur 370
		Demandeur 371	Demandeur 372
		Demandeur 373	Demandeur 374
		Demandeur 375	Demandeur 376
		Demandeur 377	Demandeur 378
		Demandeur 379	Demandeur 380
		Demandeur 381	Demandeur 382
		Demandeur 383	Demandeur 384
		Demandeur 385	Demandeur 386
		Demandeur 387	Demandeur 388
		Demandeur 389	Demandeur 390
		Demandeur 391	Demandeur 392
		Demandeur 393	Demandeur 394
		Demandeur 395	Demandeur 396
		Demandeur 397	Demandeur 398
		Demandeur 399	Demandeur 400
		Demandeur 401	Demandeur 402
		Demandeur 403	Demandeur 404
		Demandeur 405	Demandeur 406
		Demandeur 407	Demandeur 408
		Demandeur 409	Demandeur 410
		Demandeur 411	Demandeur 412
		Demandeur 413	Demandeur 414
		Demandeur 415	Demandeur 416
		Demandeur 417	Demandeur 418
		Demandeur 419	Demandeur 420
		Demandeur 421	Demandeur 422
		Demandeur 423	Demandeur 424
		Demandeur 425	Demandeur 426
		Demandeur 427	Demandeur 428
		Demandeur 429	Demandeur 430
		Demandeur 431	Demandeur 432
		Demandeur 433	Demandeur 434
		Demandeur 435	Demandeur 436
		Demandeur 437	Demandeur 438
		Demandeur 439	Demandeur 440
		Demandeur 441	Demandeur 442
		Demandeur 443	Demandeur 444
		Demandeur 445	Demandeur 446
		Demandeur 447	Demandeur 448
		Demandeur 449	Demandeur 450
		Demandeur 451	Demandeur 452
		Demandeur 453	Demandeur 454
		Demandeur 455	Demandeur 456
		Demandeur 457	Demandeur 458
		Demandeur 459	Demandeur 460
		Demandeur 461	Demandeur 462
		Demandeur 463	Demandeur 464
		Demandeur 465	Demandeur 466
		Demandeur 467	Demandeur 468
		Demandeur 469	Demandeur 470
		Demandeur 471	Demandeur 472
		Demandeur 473	Demandeur 474
		Demandeur 475	Demandeur 476
		Demandeur 477	Demandeur 478
		Demandeur 479	Demandeur 480
		Demandeur 481	Demandeur 482
		Demandeur 483	Demandeur 484
		Demandeur 485	Demandeur 486
		Demandeur 487	Demandeur 488
		Demandeur 489	Demandeur 490
		Demandeur 491	Demandeur 492
		Demandeur 493	Demandeur 494
		Demandeur 495	Demandeur 496
		Demandeur 497	Demandeur 498
		Demandeur 499	Demandeur 500
		Demandeur 501	Demandeur 502
		Demandeur 503	Demandeur 504
		Demandeur 505	Demandeur 506
		Demandeur 507	Demandeur 508
		Demandeur 509	Demandeur 510
		Demandeur 511	Demandeur 512
		Demandeur 513	Demandeur 514
		Demandeur 515	Demandeur 516
		Demandeur 517	Demandeur 518
		Demandeur 519	Demandeur 520
		Demandeur 521	Demandeur 522
		Demandeur 523	Demandeur 524
		Demandeur 525	Demandeur 526
		Demandeur 527	Demandeur 528
		Demandeur 529	Demandeur 530
		Demandeur 531	Demandeur 532
		Demandeur 533	

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### Comment remplir la fiche financière de l'OFB ?

Onglets « Demandeur 1 » jusqu'à « Demandeur 20 »

les cases oranges sont à renseigner

les cases grises se remplissent  
automatiquement, vous ne devez  
pas y apporter de modifications

Veillez à bien conserver le  
format des pages et à ne  
supprimer aucune cellule

13			
14	<u>I - DEPENSES DU PROJET</u>		
15			
16	DEPENSES	€	
17	DÉPENSES DIRECTES (en €)		
18	Acquisition de petits matériels et fournitures		Préciez i amortiss
19	Déplacements, missions		
20	Prestations externalisées		
21	Autres dépenses diverses - à préciser		
22	Charges de personnel	0,00	
22	- dont rémunération des personnels permanent partiellement	0,00	renseignr

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### Comment remplir la fiche financière de l'OFB ?

#### Onglet « Demandeur »

Vous trouverez ensuite plusieurs tableaux à remplir :

- I - Dépenses du projet
- II - Contributions volontaires en nature
- III - Recettes du projet
- IV - Détail des coûts de personnel affectés au projet
- V - Détails des dépenses d'investissement

La case B33 vous permet de vérifier si votre financement est à l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

La partie à droite est le « Cadre réservé à l'OFB ». **Vous ne devez pas apporter de modification à cette partie !** Mais sa consultation vous permet d'avoir un premier regard sur l'éligibilité de vos dépenses.

I	J	K	L
<b>Cadre réservé à l'OFB</b>			
<b>Détermination des dépenses éligibles à une aide de l'OFB</b>			
0,00	commentaire OFB		
0,00	commentaire OFB		
0,00	commentaire OFB		

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.3. Comment remplir la fiche financière de l'OFB ?

#### Onglet « Synthèse »

Dans ce dernier onglet, vous trouverez un résumé du budget renseigné de manière automatique avec la consolidation des éléments fournis par les différents demandeurs :

- Dépenses du projet et Dépenses éligibles
- Aide attribuée par l'OFB
- Recettes du projet
- Synthèse par bénéficiaire

**Vous n'avez aucune modification à apporter à ce tableau !**  
L'extraction de celui-ci sera réutilisé dans les annexes de la convention mise en place.

758 Dons manuels - Mécénat						
Autres recettes (76 - 77 - 78 - 79)	.	.	.	.	.	.
<b>RESSOURCES AFFECTEES AU PROJET</b>						
<b>IV - SYNTHESE PAR BENEFICIAIRE</b>						
Nom du bénéficiaire	Coût total	Motant des dépenses éligibles	Montant de l'aide sollicitée à l'OFB	Taux d'aide OFB/dépenses	Taux d'aide OFB/dépenses coût	
	0	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
	0	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
	0	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
	0	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
	0	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	-	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	

→ 0 - Lisez-moi Demandeur 1 Demandeur 2 Demandeur 3 Demandeur 4 Demandeur 5 **Synthèse**

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.4. Les principales règles d'interventions de l'OFB

Le programme d'intervention de l'OFB auquel se rattachent les projets est disponible en ligne ici : <https://ofb.gouv.fr/doc/le-programme-intervention>

- **Le coût du personnel affecté au projet**
- **Les dépenses de déplacements**
- **Le coût d'amortissement des équipements**
- **Dépenses indirectes: les frais de gestion et de structures**

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.4. Les principales règles d'interventions de l'OFB

- **Coût du personnel affecté au projet**

Pour rappel, les coûts des personnels permanents des structures privées sont éligibles à la subvention, seul les établissements publics ne sont pas éligibles.

- Pour chaque salarié directement mobilisé sur le projet, ces dépenses sont plafonnées à 80 000 € par ETPT et par an. Le détail de ce coût de personnel se répartit en deux catégories, qui se traitent de la même manière :

- IV-i emplois permanents partiellement affectés au projet

- IV-ii emplois non-permanents directement recrutés sur le projet

- La rémunération brute annuelle ou journalière vous sera demandée. Dans cette rémunération vous devez comprendre la part des salaires et les charges salariales et patronales. **Cela n'inclut pas les coûts d'environnement** que vous devez indiquer en dépenses indirectes.

- **Seul le personnel intervenant directement sur le projet doit être pris en compte.** Ainsi, la rémunération d'un directeur des finances ou d'un assistant administratif n'entre généralement pas dans les coûts directs mais peut être intégrée dans les frais indirects.

- Vous avez la possibilité de saisir l'activité **en jour ou en mois**. En fonction de cela, il vous sera demandé des informations différentes et **une estimation de l'éligibilité des dépenses sera visible**.

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.4. Les principales règles d'interventions de l'OFB

- **Les dépenses de déplacements**

- Les demandeurs sont incités à mettre en place une politique exemplaire de déplacements pour la mise en œuvre du projet subventionné, de manière à limiter les impacts de la réalisation du projet sur les émissions de gaz à effet de serre;
- Les dépenses de déplacement des personnels sont éligibles sur dépenses justifiées à la condition qu'elles soient directement liées à la réalisation du projet. Ces dépenses sont plafonnées à 5 % des coûts directs totaux;
- Par exception, une dérogation peut être accordée portant le plafond à 20% des coûts directs totaux sur **justification spéciale** du demandeur appréciée par l'OFB. Par exemple, si la nature et les caractéristiques de la mise en œuvre de l'action ou du projet imposent des déplacements représentant des coûts unitaires élevés ou en cas de déplacement très nombreux;
- Si vous souhaitez une dérogation => il faut le justifier

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### Paramétrage à effectué pour les frais de déplacements

- La cellule « déplacements, missions » (cellule i16) est plafonnée à 5% des coûts directs totaux. Si vous avez besoin d'une dérogation pour les frais de déplacement, cochez **oui** dans le cadre réservée à l'OFB (cellule L58).

Paramétrage du plafond de déplacements	
Dérogation déplacement à 20%	<input checked="" type="checkbox"/>
Dérogation déplacement au-delà de 20%	<input type="checkbox"/>
Taux plafond des déplacements	20,00%

- Pensez également à fournir un argumentaire justifiant la demande de dérogation pour le passage des frais de déplacement au delà de 5% des coûts directs totaux.

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.4. Les principales règles d'interventions de l'OFB

- **Le coût d'amortissement des équipements**

Les dépenses d'achat d'équipement réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet et qui font l'objet d'immobilisations dans les comptes du demandeur sont prises en compte à **hauteur du montant des amortissements constatés pendant la période d'éligibilité des dépenses**, et non à hauteur du coût d'acquisition initiale ou de renouvellement.

- La durée d'amortissement est définie par le plan comptable de chaque demandeur.

Par exemple :

A	B	C	D	E	
<b>V - Détail des dépenses d'investissement (acquisition de biens et d'équipements immobilisés)</b>					
116					
117	Libellé du bien ou de l'équipement acquis spécialement pour le projet	Coût prévisionnel d'acquisition (en €)	Durée d'amortissement du bien ou de l'équipement (en année)	Durée d'usage sur le projet (en mois)	Evaluation du coût d'amortissement sur le projet (en €)
118					
119	Logiciel	10 000,00	3,00	12,00	3 333,33
120	Serveur de stockage informatique	10 000,00	3,00	36,00	10 000,00
121	Barque et autre bateau léger	10 000,00	4,00	12,00	2 500,00
122	<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>	<b>10,00</b>	<b>60,00</b>	<b>15 833,33</b>

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.4. Les principales règles d'interventions de l'OFB

- **Dépenses indirectes: les frais de gestion et de structures**
- Correspondent à des dépenses non comptabilisées dans une autre catégorie de coûts directs.
- Plafond : **15 % des dépenses directes éligibles**, ou **15 % des dépenses directes totales** pour les établissements publics nationaux.
- Peuvent inclure notamment les **coûts d'environnement des personnels mobilisés** pour le projet.

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.5. Pièces administratives et règles d'intervention

**Sont attendus en plus de la fiche projet et de la fiche financière :**

- Un **RIB** du porteur de projet (format image)
- la fiche **SIREN** de moins de 3 mois (pdf)
- Un **courrier d'engagement** du porteur de projet attestant notamment que l'organisme est à jour de ses obligations légales.
- Pour les associations : le **CERFA 12156\*06** dûment complété (lien donné en annexe de la fiche projet).
- *En cas de projet multi-partenaires :*
  - Les **mandats** permettant au porteur de projet de représenter chacun des autres partenaires.
  - Une « **fiche partenaire** » par partenaire (Cf. annexes de la fiche projet).



REMARQUE :

Ces documents peuvent être intégrés directement dans la fiche projet à sa suite

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.5. Pièces administratives et règles d'intervention

- Le dossier déposé doit être complet pour être considéré comme recevable.
- La durée maximale des projets est de 36 mois.
- Les dépenses pourront être considérées comme éligibles à compter de la date limite de dépôt des dossiers complets (02/03/2026) : à préciser dans le paragraphe dédié de la fiche projet.
- Les règles de financement sont identiques pour chaque partenaire pris individuellement et chaque partenaire doit apporter son propre autofinancement s'il bénéficie d'une part de la subvention OFB.
- Pensez à bien faire remplir la fiche partenaire et mandat pour les partenaires recevant une quotepart de la subvention OFB.
- Dans le cadre du projet multi-partenarial, l'OFB contractualise avec uniquement un seul bénéficiaire, appelé porteur-coordonnateur du projet et qui est son unique interlocuteur.

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.5. Pièces administratives et règles d'intervention

#### Solde - pièces à fournir par le bénéficiaire et détermination du montant

Le bénéficiaire doit fournir, à l'appui de sa demande de solde :

- **un rapport final** de réalisation de l'action ou du projet subventionné et toute autre pièce prévue par la convention, permettant de retracer les modalités de mise en œuvre, détaillant le résultat final obtenu, l'atteinte des objectifs et la réalisation des indicateurs de réalisation.
- **un bilan financier** des dépenses réalisées, rendant compte des dépenses éligibles exécutées et décaissées qui permet le décompte des dépenses réellement effectuées
- Les pièces attestant, au solde de l'opération, de la conforme mise en œuvre des obligations de publicité du soutien financier de l'OFB (p. ex. : photographies du panneau de chantier ou de plaque permanente, programmes des manifestations organisées, copies d'écran des sites internet, publications, livrables d'études faisant figurer le logo de l'OFB, coupures de presse mentionnant la participation financière de l'OFB, etc.)

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### 2.5. Pièces administratives et règles d'intervention

- **Solde - pièces à fournir par le bénéficiaire et détermination du montant**

Le versement du solde intervient à l'issue de la période de réalisation de l'action ou du projet subventionné

- La convention ne peut pas prévoir plus de 6 mois pour la durée de la période nécessaire pour la présentation des pièces.
- En l'absence de réception des documents prévu dans le délai fixé par la convention aucun paiement ne peut intervenir au profit du bénéficiaire. Dans ce cas, l'OFB exigera le reversement total ou partiel des sommes déjà versées au bénéficiaire.
- Si les documents sont transmis après le terme de la période de production des pièces l'OFB applique une retenue de 1/12e par mois révolu du montant total de la subvention effective à l'issue du calcul du solde au vu des justificatifs fournis.
- Dans tous les cas, si le bénéficiaire n'adresse pas les pièces justificatives prévues, l'acte attributif de la subvention est soldé avec demande de reversement intégral des sommes versées par l'OFB.

## 2. Modalités de dépôt du dossier

### Temps d'échange



# Appel à projets national Écophyto 2025 – Territoires de convergence eau potable et Natura 2000

Webinaire d'accompagnement à la constitution du dossier complet

## Contacts

- Des questions sur les documents à fournir ?

[ecophyto@ofb.gouv.fr](mailto:ecophyto@ofb.gouv.fr) (objet : « AAPN 2025 Écophyto Captages/Natura 2000 »)

